



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E53065

VALABLE JUSQU'AU 23/06/2027

ÉDITÉ LE

11/05/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1989

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 22/05/2024  
8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ROANNE

Siret : 351 330 964 00021

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8202154

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5866070404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5866070404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : CHARLIEU CHAUFFAGE

3 RUE DES NAVETTES  
ZA GAYEN  
42190 CHARLIEU

Téléphone : 04 77 69 03 26

Fax : 04 77 72 78 01

Portable :

Site Internet : <http://charlieu-chauffage42.fr>

E-mail : [contact@charlieuchauffage.com](mailto:contact@charlieuchauffage.com)

Responsabilité légale :

DESBENOIT MARIE-CLAUDE DIRECTRICE GENERALE / DESBENOIT PASCALE -  
MARIE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	26/03/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/03/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	26/03/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	10/06/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	10/06/2021
o Ventilation mécanique	10/06/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.